

GENERALI, L'ASSURANCE DE LA PASSION

ASSURANCE CAVALIER LICENCIÉ 2024

20
24

Voici le détail des garanties d'assurances accordées avec la licence de la Fédération Française d'Équitation, au titre du contrat n° 54 921 944 (garanties et tarifs en vigueur pour les licenciés FFE 2024).

Activités garanties : toute discipline équestre actuelle ou à venir reconnue officiellement par la FFE et pratiquée dans le cadre d'un club ou de la vie privée, en tous lieux, y compris avec un véhicule hippomobile, que le licencié en soit conducteur ou passager.

Territorialité : dans le monde entier, sous réserve des dispositions relatives aux USA et Canada.

Durée des garanties :

Pour les adhésions nouvelles à la licence-pratiquant : les garanties prennent effet à la date de souscription de la licence et au plus tôt le 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2024.

Pour les renouvellements de la licence-pratiquant : les garanties prennent effet à la date de souscription de la licence et au plus tôt le 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Responsabilité civile vis-à-vis des tiers

Plafond des garanties par sinistre :

Dommages corporels	10 000 000 €
Dommages matériels et immatériels consécutifs	5 000 000 €
Dommages immatériels non consécutifs	500 000 €
Franchise sur les dommages matériels	200 €

Protection pénale et recours

Dans la limite de	35 000 €
(seuil d'intervention pour les recours uniquement : 274 €)	

OPTION ASSURANCE INDIVIDUELLE DU CAVALIER - GARANTIES DE BASE

Capital en cas de décès

Moins de 18 ans	10 500 €
18 ans et plus	21 000 €

Invalidité permanente > à 10 %

	Capital de référence
De 11 % à 32 %	22 000 €
De 33 % à 65 %	44 000 €
De 66 % à 100 %	66 000 €

L'indemnité versée est égale au taux d'invalidité permanente multiplié par le capital de référence : exemple, si invalidité 20 % = 22 000 € x 20 % = 4 400 €.

Franchise relative : si le taux d'invalidité permanente est **inférieur ou égal à 10 %**, nous n'intervenons pas (si le taux d'invalidité permanente est supérieur à 10 %, l'indemnité est calculée comme ci-dessus et aucune franchise n'est appliquée).

Frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et hospitalisation

dans la limite de*	5 200 €
--------------------------	---------

Frais de transport des blessés*

Dans la limite de	520 €
-------------------------	-------

Remboursement dentaire*

Maximum par dent	180 €
Maximum par accident	520 €

Forfait hospitalier Garanti

Remboursement des bris de lunettes*

Dans la limite de	90 €
-------------------------	------

Frais de rapatriement dans la limite de 900 €

Frais de recherche (pour le cavalier)

Dans la limite de	1 800 €
-------------------------	---------

Aide pédagogique (à compter du 31^e jour d'incapacité)

Dans la limite de	1 800 €
-------------------------	---------

VOUS POUVEZ SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES PAYANTES

Garantie spéciale « Jeunes »	Le capital de référence est porté à 80 000 € en cas d'invalidité permanente supérieure à 33 % (au lieu de 44 000 € et 66 000 € dans les garanties de base - exemple : si 40 %, indemnité de 32 000 €).	+25 €
Garantie 50	Majoration de 50 % du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente.	+46 €
Garantie 100	Majoration de 100 % du capital en cas de décès et des capitaux de référence en cas d'invalidité permanente.	+81 €
Garantie préjudice esthétique	La garantie couvre les dépenses réelles avec un plafond de 10 000 €. Franchise relative : la garantie s'applique à condition que le préjudice esthétique soit évalué à plus de 500 €.	+10 €

Document non-contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises.

Pour tout renseignement, pour d'autres garanties, ou pour consulter le détail, l'étendue et les conditions de garanties, contactez Equi#Generali et/ou souscrivez sur www.e-cotiz-general.com.

La souscription d'un contrat demeure soumise aux conditions d'acceptation des risques de Generali Iard.

Le présent document ne peut engager la compagnie Generali Iard au-delà des limites du contrat n° 54 921 944 auquel elle se réfère.

EQUI # GENERALI
by  **GENERALI**
#SPORTS

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter GENERALI#SPORTS - 16 rue du long Douet 14760 Bretteville sur Odon

SAS GENERALI#SPORTS - Capital Social de 5 207 224 € - N°ORIAS 18 004 613

Agent Général (immatriculation vérifiable sur www.orias.fr)

16 rue du Long Douet 14760 BRETTEVILLE SUR ODON - N° TEL : 02.52.52.10.00

e-mail : equi@agence.general.com - www.equigeneral.com

n° SIREN 751099078 - RCS Caen 751099078 - Code APE 6622Z



ASSURANCE CAVALIER LICENCIÉ 2024

GENERALI, L'ASSURANCE DE LA PASSION

©Création FFE2023 / Illustrations FFE/ASP

